

« Fonctionnaires mobiles ou virés »

Le Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, Monsieur Woerth, a justifié le licenciement d'un fonctionnaire, introduit par la loi « Mobilité » d'Août 2009, estimant :

« qu'un fonctionnaire refusant trois postes proposés suite à une réorientation professionnelle, n'a plus envie de travailler dans l'administration, et qu'il n'y a aucune raison que celle-ci continue à le payer ».

Le cynisme de ces propos est pour FO DGFIP inacceptable et intolérable !

Au travers de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), le gouvernement a entrepris une véritable démolition des services publics, avec à la clef des milliers de suppressions d'emplois (34 000 en 2010, 100 000 en 3 ans).

Victimes de ce plan social déguisé à l'échelle publique, les fonctionnaires sont **contraints à une mobilité forcée**, faute de quoi le ministre les licencie purement et simplement !

Subissant cette politique, les fonctionnaires sont, de plus, considérés par leur ministre de tutelle comme coupables de rechigner à accepter le diktat de la mobilité géographique.

Alors que le Président de la République s'est prononcé pour un plan de titularisation des personnels non titulaires, le ministre de la Fonction Publique se sépare quant à lui des fonctionnaires titulaires. Un comble !

FO DGFIP dénonce avec force ce nouveau procès d'intention fait aux fonctionnaires, qui exercent leurs missions dans des conditions chaque jour plus difficiles.

On ne gouverne pas indéfiniment et impunément un pays en jetant les fonctionnaires en pâture à l'opinion publique.

Pour FO DGFIP, la poursuite des réformes successives que subissent les agents de la DGFIP, leurs conséquences pour les missions de service public et pour les personnels, ne pourra que conduire à l'émergence d'un mouvement d'ampleur.

Les récentes déclarations sur le devenir des pensions et des retraites annoncent de nouvelles attaques contre les droits et acquis des salariés du privé et des fonctionnaires.

Face à cette situation, FO DGFIP estime que les agents de la DGFIP comme tous les salariés vont devoir se faire entendre par tous les moyens.

FO DGFIP prendra toutes ses responsabilités pour que soit créé le rapport de forces nécessaire pour faire avancer les revendications (arrêt des suppressions d'emplois et de l'application de la RGPP ; pas de nouvelle remise en cause des droits en matière de retraite ; reconnaissance des qualifications et revalorisation des carrières ; respect du paritarisme et des droits des représentants des personnels ; amélioration du pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice etc) et ce par tous les moyens.

Une grève reconductible pourrait même être envisagée.

AVEC FO DEFENDONS L'INDEPENDANCE SYNDICALE

Permanence FO DGFIP 93 : Trésorerie Générale, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr ☎ 01.48.96.62.30